

COMMANDÉ PUBLIQUE

Décision n°2025-255 : Marché n°22/045 – Lot n°2 Stockage, lavage et mise à disposition de vaisselle lavable Avenant n° 1 relatif à des prix nouveaux et augmentation du maximum annuel

1 DOCUMENT - Publié le 14 août 2025



DÉCISION
n° 43522
Publiée le : 17 ABR 2025
Publié à l'adresse : 12 ABR 2025
Validé le : 14 ABR 2025

COMMANDÉ PUBLIQUE

Marché n°2025-255
Stockage, lavage et mise à disposition de vaisselle lavable

Avenant n° 1 relatif à des prix nouveaux et augmentation du maximum annuel

Le Président de Grand Lac,

- Yves Gauthier, présent des administrés immatriculés, et résidant tout l'année à 62110, 19 Rue du Général Leclerc, 62110, à la date du 21 juillet 2025, au 21 mars 2021 du 21 juillet 2021 au 21 mars 2021 portant désignation de l'entité communautaire en Présidence de Grand Lac,
- Yves Gauthier, présent des administrés immatriculés, et résidant tout l'année à 62110, 19 Rue du Général Leclerc, 62110, à la date du 21 juillet 2025, au 21 mars 2021 portant désignation de la communauté politique,
- Yves Gauthier, présent des administrés immatriculés, et résidant tout l'année à 62110, 19 Rue du Général Leclerc, 62110, à la date du 21 juillet 2025, au 21 mars 2021 portant désignation de la communauté politique.

Constatant que, pour exercer ses pouvoirs et faire fonctionner la collectivité de la vaisselle lavable et les marchés dévolus à la gestion du Grand Lac,

Considérant que, pour exercer ses pouvoirs et faire fonctionner la collectivité de la vaisselle lavable et les marchés dévolus à la gestion du Grand Lac, il convient d'adopter la Charte de l'APD Les Petites-Berges et les APD Les Petites-Berges, le temps de la mise à disposition de vaisselle lavable faisant partie de l'APD Les Petites-Berges, jusqu'à ce que soit procédé à l'émission de la décision de geste justifiée.

Constatant le mémoire d'information n°2025-255-1, intitulé « C'est dans une logique d'efficacité et d'efficience que le Grand Lac, par l'intermédiaire de l'APD Les Petites-Berges, peut faire évoluer son modèle de gestion et de fonctionnement », dressé par l'APD Les Petites-Berges, le 14 juillet 2025.

Considérant que dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt introduit par l'organisme CITEG, Grand Lac lance une opération qui concerne le financement, toutes les contributions financières contractées et acceptées par professionnels de la collectivité pourront le faire avec l'assurance.

Considérant que les administrés et leurs administrées de la collectivité du parc aéroportif, des personnes dépendantes et les juges références.

Considérant la nécessité de prendre une décision tout au plus tôt pour éviter au maximum le risque de retard dans la livraison de la vaisselle lavable et de maintenir le niveau de qualité assuré par le moment de l'ouverture du marché à 10,660,00 € HT soit 2,488% d'augmentation.

Considérant l'article R2134-8 du Code des marchés publics,

décide :

AVENANT 1 : AVENANT

Il est décidé de signer un avenant n°1 avec l'entreprise acceptée La Charlerais APD Les Petites-Berges (APD Les Petites-Berges).

Page 1 sur 2



DEC_2025-255.PDF

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-255-marche-n22-045-lot-n2-stockage-lavage-et-mise-a-disposition-de-vaisselle-lavable-avenant-n-1-relatif-a-des-prix-nouveaux-et-augmentation-du-maximum-annuel-43522?>



**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.